

Règlement des études

Master Chimie Master Toxicologie et éco-toxicologie

Parcours Ecotoxicologie et Chimie de l'Environnement

Master 1^{ère} année

L'unité d'enseignement « *Préparation à l'insertion professionnelle et anglais* » (4TEC801U) ne compense pas les autres UE et est assortie d'une note éliminatoire (seuil à 10/20).

Les soutenances de stage ayant lieu après les résultats de session 1 et l'éventuelle réinscription éventuelle en session 2 (fin mai début juin), il faut donc pour valider la 1^{ère} année que :

- La moyenne des 9 UE soit supérieure ou égale à 10/20 (compensation entre UE)
- La note de l'UE « *Préparation à l'insertion professionnelle et anglais* » soit supérieure ou égale à 10/20

Master 2^{ème} année

Il n'y a pas de compensation inter-semestrielle.

Pour valider une deuxième année, les étudiants doivent avoir indépendamment une note supérieure à 10/20 à chacun des deux semestres 9 et 10.